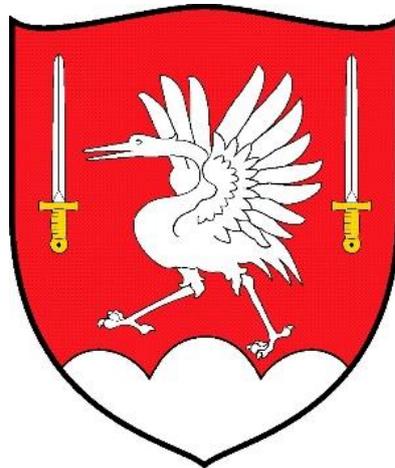


# Commune de Bas-Intyamou



## LES CHRONIQUES DE BAS-INTYAMON

Convocation à l'assemblée communale  
ordinaire du 14 mai 2019

Les citoyennes et citoyens, contribuables de la commune de Bas-Intyamou, sont convoqués en assemblée communale ordinaire le

**mardi 14 mai 2019 à 20.00 h.**  
**à la salle communale – 1<sup>er</sup> étage - ancienne école de Villars-sous-Mont**  
**Chemin de l'École 9**

**Tractanda :**

1. Procès-verbal de l'assemblée communale du 27 novembre 2018  
(il ne sera pas lu)
2. Comptes 2018 (ils ne seront pas lus)
  - a) de fonctionnement
  - b) d'investissement
3. Rapport de l'organe de révision et rapport de la Commission financière - approbation des comptes de fonctionnement et des investissements
4. Crédit d'investissement – étude pour un bâtiment d'édilité à Enney  
Rapport de la Commission financière et vote
5. Crédit d'investissement – collecteur d'eaux usées – secteur sous-gare à Enney- Rapport de la Commission financière et vote
6. Crédit d'investissement – assainissement du site « Le Dime » - Enney  
Rapport de la Commission financière et vote
7. Crédit d'investissement – assainissement du site « Tsorochemon » à Estavannens - Rapport de la Commission financière et vote
8. Désignation de l'organe de révision – préavis de la Commission financière et vote
9. Règlement sur les soins dentaires – adoption
10. Election d'un membre à la commission d'urbanisme et d'énergie
11. Vente d'une surface de terrain en zone village – Enney
12. Divers

Les documents soumis à l'assemblée communale sont à disposition des citoyens à l'administration communale (selon art. 3 et 13 du règlement d'exécution de la loi sur les communes). Le procès-verbal de l'assemblée communale est publié sur le site [www.bas-intyamou.ch](http://www.bas-intyamou.ch).

Le Conseil communal

## **2. Comptes 2018**

### **Commentaire**

En application de la loi sur les communes, les comptes 2018 ont été contrôlés par la fiduciaire BDO Visura, le 1<sup>er</sup> avril 2019. Ils sont soumis à l'approbation de l'assemblée communale.

Les finances communales se décomposent en deux volets importants :

- les charges liées, soit toutes les participations que le canton facture aux communes, ainsi que toutes contributions liées à des associations de district et à des ententes intercommunales.

- les dépenses purement liées au fonctionnement de la commune, soit le ménage communal.

#### *Dicastère 0 : Administration*

Ce dicastère bénéficie d'une économie de Fr. 10'000.- par rapport au budget, spécifiquement sur le poste de la rémunération du Conseil communal.

#### *Dicastère 1 : Ordre public*

Ce dicastère boucle en parfaite adéquation avec le budget.

#### *Dicastère 2 : Enseignement et formation*

Dès la rentrée scolaire d'août 2018, les transports scolaires sont entièrement portés à la charge des communes. Il en résulte pour Bas-Intyamont une augmentation de plus de Fr. 50'000.- sur ce poste en particulier, augmentation qui était prévue au budget.

#### *Dicastère 3 : Culture et loisirs*

Ce dicastère boucle en parfaite adéquation avec le budget.

#### *Dicastère 4 : Santé*

Ce dicastère est essentiellement composé de charges liées et boucle en parfaite adéquation avec le budget.

#### *Dicastère 5 : Affaires sociales*

La différence qu'accuse ce dicastère par rapport au budget se situe dans subventions aux crèches nettement supérieures ainsi que la participation pour les personnes handicapées ou inadaptées sous-évaluée par le Canton au moment du budget.

#### *Dicastère 6 : Routes communales, génie civil*

La différence entre le budget et les comptes s'explique par la 1<sup>ère</sup> tranche de leasing du nouveau tracteur, par une participation au personnel de Grandvillard pour nos travaux édilitaires et une augmentation des intérêts et amortissements consécutifs des investissements.

*Dicastère 7 : Protection et aménagement de l'environnement*

Comme prévu dans la loi sur les communes, les chapitres environnementaux, soit l'approvisionnement en eau et l'épuration et la gestion des déchets, sont autofinancés à 100 % par la perception de taxes.

*Dicastère 8 : Economie*

Le déficit résiduel de ce dicastère correspond au budget annoncé.

*Dicastère 9 : Finances et impôts*

Les logements nouvellement construits ont pour conséquence une augmentation significative de la population dont résulte un apport fiscal supplémentaire mais, également, des charges liées supérieures.

Les impôts sur les bénéfices des personnes morales, les contributions immobilières ainsi que l'impôt sur les véhicules ont également été nettement supérieurs aux rentrées 2017 ainsi qu'au budget.

De plus, les impôts extraordinaires représentent un bénéfice substantiel qui a permis des amortissements supplémentaires et des mises en réserve pour un montant de Fr. 614'622.15.

**Bénéfice 2018 avant amortissements extraordinaires et réserves**

**641'742.67**

**Amortissements extraordinaires**

Déchetterie - travaux 2018 sans emprunt	21'532.00
La Routze - travaux 2018 sans emprunt	20'199.40
Canalisations STEP	7'500.00
Pavillon scolaire	74'938.75
Chalets	50'000.00
Route et passages à niveaux	32'000.00
Adduction eau	41'320.90
Bâtiment administratif	24'814.40
Révision PAL	67'316.70

**Réserves**

Pertes sur débiteurs	100'000.00
Réserve routes	40'000.00
Autre fonds de réserve	135'000.00
<b>Total</b>	<b>614'622.15</b>

**Bénéfice net exercice 2018**

**27'120.52**

Récapitulation des comptes de fonctionnement

		Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration	1'485'071.40	1'091'599.76	<b>1'406'223.00</b>	<b>1'016'685</b>	1'292'138.55	939'312.45
1	Ordre public	165'194.45	100'594.82	<b>195'105.00</b>	<b>117'877.00</b>	265'857.51	135'188.33
2	Enseignement et formation	1'785'985.42	110'651.65	<b>1'735'458.00</b>	<b>89'200.00</b>	1'611'495.36	87'141.35
3	Culte, culture et loisirs	105'754.85	1.55	<b>105'892.00</b>	<b>300.00</b>	108'296.10	2.75
4	Santé	480'322.30	7'643.60	<b>474'576.00</b>	<b>15'000.00</b>	539'251.45	8'366.80
5	Affaires sociales	634'274.82	5.10	<b>589'407.00</b>	<b>5'000.00</b>	584'924.96	8.95
6	Transports et communications	457'900.65	11'698.75	<b>395'011.00</b>	<b>11'000.00</b>	508'698.10	34'127.55
7	Protection et aménagement de l'environnement	724'238.19	625'069.84	<b>649'042.00</b>	<b>594'473.00</b>	792'306.70	723'635.75
8	Economie	684'755.58	607'298.45	<b>669'774.00</b>	<b>573'600.00</b>	789'860.85	717'720.39
9	Finances et impôts	1'300'490.60	5'296'545.27	<b>706'812.00</b>	<b>4'491'889.00</b>	713'210.76	4'583'455.20
	<b>Totaux fonctionnement</b>	<b>7'823'988.26</b>	<b>7'851'108.78</b>	<b>6'927'300.00</b>	<b>6'915'024.00</b>	<b>7'206'031.34</b>	<b>7'228'959.52</b>
	<b>Excédent de charges/produits</b>	<b>27'120.52</b>			<b>12'276.00</b>	<b>22'928.18</b>	

### Récapitulation des comptes d'investissement

		Comptes 2018		Budget 2018		Comptes 2017	
		Charges	Produits	Charges	Produits	Charges	Produits
0	Administration						
1	Ordre public			225'048.00	90'019.00		
2	Enseignement et formation	74'938.75		60'000.00	10'500.00		
3	Culte, culture et loisirs						
4	Santé						
5	Affaires sociales						
6	Transports et communications	335'618.30	227'776.60	440'098.00	307'456.00	224'046.85	
7	Protection et aménagement environnement	102'081.20	91'243.10	304'700.00	82'128.00	144'907.85	72'015.70
8	Economie					152'847.00	
9	Finances et impôts	797'285.96	361'241.60	2'648'563.00	39'690.00	79'505.75	81'708.00
	<b>Totaux investissements</b>	<b>1'309'924.21</b>	<b>680'261.30</b>	<b>3'678'409.00</b>	<b>529'793.00</b>	<b>601'307.45</b>	<b>153'723.70</b>
	<b>Excédents charges/produits</b>		<b>629'662.91</b>		<b>3'148'616.00</b>		<b>447'583.75</b>

## Un point sur les différents investissements :

En caractères gras : les dossiers terminés		Crédit accordé	Disponible au 01.01.2018	Charges 2018	Produits 2018	Disponible au 31.12.2018
Camion tonne-pompe CSPi	2018	180'038.00	180'038.00	0.00	0.00	180'038.00
subvention ECAB tonne-pompe	2018	-72'015.00	-72'015.00	0.00	0.00	-72'015.00
Bus pompiers	2018	45'010.00	45'010.00	0.00	0.00	45'010.00
subvention ECAB bus pompiers	2018	-18'004.00	-18'004.00	0.00	0.00	-18'004.00
<b>Pavillon scolaire ***</b>	<b>2018</b>	<b>60'000.00</b>	<b>60'000.00</b>	<b>74'938.75</b>	<b>0.00</b>	<b>-14'938.75</b>
subvention pavillon scolaire	2018	-10'500.00	-10'500.00	0.00	0.00	-10'500.00
<b>Revêtement bitumeux - Les Loyettes</b>	<b>2018</b>	<b>14'310.00</b>	<b>14'310.00</b>	<b>14'166.33</b>	<b>0.00</b>	<b>143.67</b>
<b>Revêtement bitumeux - chemin piétonnier</b>	<b>2018</b>	<b>5'832.00</b>	<b>5'832.00</b>	<b>4'526.20</b>	<b>0.00</b>	<b>1'305.80</b>
Réfection Rez de la Ferranna et Recardets	2018	407'456.00	407'456.00	249'860.05	0.00	157'595.95
participation de tiers Recardets	2018	-62'236.00	-62'236.00	0.00	45'857.70	-16'378.30
subvention Recardets	2018	-245'220.00	-245'220.00	0.00	176'000.00	-69'220.00
<b>Brosse Mulchy Rasi 750</b>	<b>2018</b>	<b>12'500.00</b>	<b>12'500.00</b>	<b>12'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>500.00</b>
<b>Aménagement déchetterie</b>	<b>2018</b>	<b>24'000.00</b>	<b>24'000.00</b>	<b>24'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>
<b>Endiguements La Routse - Le Dâ</b>	<b>2018</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>25'091.40</b>	<b>0.00</b>	<b>-91.40</b>
subvention endiguements La Routse - Le Dâ	2018	-16'750.00	-16'750.00	0.00	0.00	-16'750.00
<b>Rénovation chalets d'alpage</b>	<b>2018</b>	<b>154'000.00</b>	<b>154'000.00</b>	<b>95'250.85</b>	<b>0.00</b>	<b>58'749.15</b>
subvention rénovation chalets d'alpage	2018	-39'690.00	-39'690.00	0.00	0.00	-39'690.00
Révision du PAL (y.c. global depuis 2005)	2018	307'853.00	35'870.55	13'751.10	0.00	22'119.45
Remplacement UV Frassettes	2017	90'000.00	82'540.00	11'531.70	0.00	71'008.30
Pompes chambre de liaison Les Auges	2017	100'000.00	96'150.00	27'136.40	0.00	69'013.60
Rénovation Auberge de la Couronne	2017	2'500'000.00	2'470'876.00	702'035.11	21'241.60	1'790'082.49
Système informatique réseau d'eau	2016	50'000.00	32'208.00	0.00	0.00	32'208.00
<b>Etude du réseau d'eau PIEPP</b>	<b>2014</b>	<b>30'000.00</b>	<b>6'434.85</b>	<b>570.60</b>	<b>0.00</b>	<b>5'864.25</b>
Route du Pliain	2012	350'000.00	98'971.75	55'065.80	0.00	43'905.95

\*\*\* pavillon scolaire : un crédit complémentaire de 15'000.- a été accepté par l'assemblée communale du 27.11.2018. Il figure au budget des investissements 2019



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

**Message pour les citoyens de Bas-Intyamou**

**Objet :**

**4. Etude pour un bâtiment d'édilité à Enney  
Financement**

**But de la dépense :**

- Travaux d'étude de construction d'un bâtiment d'édilité communal sur le secteur Enney – ancien terrain de foot.
- Les locaux actuels sont vétustes, ne respectent plus les normes de sécurité avec pour conséquence de péjorer l'efficacité de l'édilité
- Les tracteurs, machines et matériaux communaux sont disséminés dans divers locaux des 3 villages.
- Manque de place pour l'entretien et le stockage des machines.
- Augmentation de la charge de travail de l'édilité.

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable : 6200.501.13

**Coût global devisé de l'étude** **CHF** **50'000.00**

Financé par les liquidités

Cette charge sera absorbée par les recettes 2019.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

*Le Conseil communal*

Enney, le 2 avril 2019



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

**Message pour les citoyens de Bas-Intyamou**

**Objet :**

**5. Collecteur eaux usées dans le secteur sous-gare à Enney  
Investissement**

**But de la dépense :**

- Réalisation d'un nouveau collecteur d'eaux usées entre la place de la Gare d'Enney et le collecteur de l'AICG.
- Cette réalisation figure au PGEE comme mesure prioritaire « Enn-M2 ».
- Le collecteur permettra de raccorder le village et les quartiers surplombants au collecteur AICG sans transiter par les Auges, secteur où le collecteur communal est encore en unitaire.
- Les travaux seront partiellement réalisés en coordination avec les TPF.
- Plusieurs habitations du secteur de Montavau sont en cours de rénovation et seront raccordées à ce collecteur communal.
- Le montant de l'étude de l'avant-projet de cette réalisation est inclus dans la demande de crédit.

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable 7100.501.02

**Coût global devisé de la réalisation**

**CHF 180'000.00**

Financé par les liquidités

Ces charges seront absorbées par la dissolution des réserves.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

*Le Conseil communal*

Enney, le 2 avril 2019

.



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

**Message pour les citoyens de Bas-Intyamou**

**Objet :**

**6. Assainissement « Le Dime » Enney**

- **Investigation du site**

**Financement**

**But de la dépense :**

- Etude confiée au bureau Hydrosol pour l'établissement d'un devis en vue de la réalisation de mesures de contrôle du terrain « Le Dime » à Enney (décharge vers la déchetterie)
- Cette étude est nécessaire au regard du courrier adressé par le SEn le 21 décembre 2018, où la commune est enjointe à effectuer ces travaux.

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable : 7900.503.02 / 7900.661.00

Coût global devisé CHF 53'576.00

Subventions à recevoir, pas encore définie par l'Etat

**Montant net de la dépense CHF 53'576.00**

Financé par les liquidités

Cette charge sera absorbée par les recettes 2019.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

*Le Conseil communal*

Enney, le 2 avril 2019



**COMMUNE DE BAS-INTYAMON  
1667 ENNEY**

**Message pour les citoyens de Bas-Intyamou**

**Objet :**

**7. Assainissement « Tsorochemon » Estavannens**

- **Investigation du site**

**Financement**

**But de la dépense :**

- Etude confiée au bureau Hydrosol pour l'établissement d'un devis en vue de la réalisation de mesures de contrôle du terrain « Tsorochemon » à Estavannens (ancienne décharge)
- Cette étude est nécessaire au regard du courrier adressé par le SEn le 9 janvier 2019, où la commune est enjointe à effectuer ces travaux.

**Plan de financement :**

- Rubrique comptable : 7900.503.02 / 7900.661.00

Coût global devisé	CHF	84'949.00
Subventions à recevoir, 70 %	CHF	59'464.30
<b>Montant net de la dépense</b>	<b>CHF</b>	<b>25'484.70</b>

Financé par les liquidités

Cette charge sera absorbée par les recettes 2019.

Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de cet investissement.

*Le Conseil communal*

Enney, le 2 avril 2019

## **9. Règlement sur les soins dentaires**

Le règlement relatif à la participation communale aux frais de traitements dentaires scolaires datait de 2005.

Une nouvelle législation est entrée en vigueur en 2016 et cela a nécessité de mettre à jour le règlement sur les soins dentaires.

Les traitements dentaires des enfants en âge de scolarité sont toujours subventionnés par la commune, en fonction du revenu des parents et du nombre d'enfants dans la famille.

La terminologie a été adaptée à la législation en vigueur. Nous parlons maintenant de contrôles pour les traitements conservateurs et de soins dentaires pour les traitements orthodontiques.

Les soins dentaires sont pris en charge, sur présentation de la facture et du décompte de la caisse-maladie. La commune entre en matière selon les barèmes établis, sur le solde à charge des parents.

A préciser que tant les honoraires du dentiste scolaire que ceux d'un dentiste privé sont subventionnés.

Le Conseil communal sollicite que l'Assemblée adopte le dit règlement et ses barèmes annexés.

Les documents sont en consultation auprès de l'administration communale et sur le site internet de la commune.

## **10. Election d'un membre à la commission d'urbanisme et de l'énergie pour la période 2019 – 2021**

En remplacement de M. Manuel Francey démissionnaire, un siège est à repourvoir au sein de la commission d'urbanisme et de l'énergie.

Le Conseil communal proposera un ou des candidats à cette élection.

## **11. Vente d'une surface de terrain en zone village – Enney**

Le Conseil communal a été approché par un copropriétaire de l'immeuble Route de l'Intyamon 38 à Enney qui sollicite d'acquérir la surface de terrain située à l'arrière de l'Auberge de la Couronne.

L'actuel cabanon qui abrite les tables de l'intersociété n'étant plus nécessaire, le Conseil communal estime qu'il est opportun de vendre la surface de terrain à ce copropriétaire qui peut ainsi valoriser son bien et l'aménager à son goût.

La surface est de 63 m<sup>2</sup> et le prix proposé est de CHF 250.00/m<sup>2</sup>, ce qui représente une vente de CHF 15'750.00 pour la commune.

Le Conseil communal sollicite une délégation de compétences pour procéder à cette vente immobilière.